



**ENVIE DE DEVENIR PROPRIÉTAIRE
EN CENTRE-VILLE/CENTRE-BOURG ?**

**La Communauté d'Agglomération
de Saintes vous accompagne !**

www.agglo-saintes.fr



La Communauté d'Agglomération de Saintes encourage **votre installation dans les centres-villes/centres-bourgs en vous faisant bénéficier d'aides financières.**



OBJECTIFS

Renforcer l'attractivité de ces secteurs et permettre la réhabilitation du parc de logements anciens qui s'y trouve.



La subvention est de 4 000€ si le bien que vous souhaitez acquérir répond aux conditions suivantes :

- Il se situe dans les périmètres de centre-ville / centres-bourgs identifiés comme éligibles au dispositif
- Il a été construit il y a plus de 15 ans,
- Sa valeur d'achat hors frais est inférieure à 200 000€,
- Vous allez occuper le logement en tant que résidence principale.



À savoir

Une aide complémentaire de 2 000€ peut vous être attribuée si le logement dont vous faites l'acquisition est vacant depuis plus de 2 ans.

Vous êtes propriétaire bailleur ? Vous pouvez également être éligible à cette aide.



Pour vérifier votre éligibilité et déposer votre dossier, rendez-vous sur www.agglo-saintes.fr → "L'agglo au quotidien" → Rubrique "habitat"



ou service.habitat@agglo-saintes.fr